

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} juin 2026, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Mme Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe est également présente.

100-06-2026

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

101-06-2026

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Émilie Côté,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2026, des séances extraordinaires du 8 mai 2026 et du 22 mai 2026 soient approuvés avec dispense de lecture.

102-06-2026

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Patrice Bilodeau,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2600007 à C2600007	3 159.15 \$
Paiements Internet L2600160 à L2600189	262 569.97 \$
Paiements ACP 2600279 à 2600341	159 131.90 \$
Carte de crédit VISA V2026006 à V2026006	3 559.79 \$
Pour un grand total de :	428 420.81 \$

103-06-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 384-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Attendu que l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

Attendu que la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

Attendu qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté à la séance du 4 mai 2026;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le no. 384-2026 sur la gestion contractuelle, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 1^{er} juin 2026, lequel est signé et daté par le maire et la greffière-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

104-06-2026

PAIEMENT FINAL - LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR LES TRAVAUX DE PULVÉRISATION ET DE PAVAGE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU NOYAU RÉCRÉATIF :

Considérant que des travaux de pulvérisation et de pavage dans le cadre du réaménagement du noyau récréatif ont été réalisés entre juin et septembre 2025;

Considérant que l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf Inc. a transmis la facture pour la libération de la retenue de 5 % de la valeur des travaux réalisés;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture correspondant à la libération de la retenue de 5 % à Construction et Pavage Portneuf Inc. pour les travaux de pulvérisation et de pavage dans le cadre du réaménagement du noyau récréatif, au montant de 33 539.09 \$ taxes incluses.

105-06-2026

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ALEXIS CARON À TITRE DE POMPIER ET DE PREMIER RÉPONDANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Alexis Caron à titre de pompier et de premier répondant au Service de sécurité incendie, en date du 1^{er} juin 2026.

106-06-2026

RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL :

Considérant que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable et l'obligation de procéder à la recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise S-eau-S fuites Inc. pour faire l'écoute des bornes fontaines afin de procéder à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal au prix de 12.95 \$ / unité pour l'écoute et 125 \$ de l'heure pour la corrélation des secteurs ciblés.

107-06-2026

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE PHASE 1 DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC :

Attendu qu'il est d'intérêt public de procéder à l'aménagement d'un nouveau puits (P6) afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et pour permettre le développement futur de la municipalité;

Attendu que les vérifications ont été effectuées au niveau hydrogéologique pour s'assurer que le nouveau puits P6 répondra aux besoins actuels et futurs de la Municipalité, lequel puits sera aménagé sur le lot no. 6 363 251 appartenant déjà à la Municipalité;

Attendu que la Municipalité doit réaliser certaines études et désire être accompagnée d'expert dans le domaine;

Attendu que la Municipalité a demandé des prix pour des services professionnels visant la réalisation d'une étude écologique et d'une étude environnementale de phase 1 et a obtenu les propositions suivantes :

Inneo environnement	11 300 \$ plus les taxes
Englobe corp.	20 172 \$ plus les taxes
Groupe ABS Inc.	N'a pas soumissionné
GHD Consultants	N'a pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre de Inneo environnement pour la réalisation d'une étude écologique et d'une étude environnementale de phase 1 dans le cadre du raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc, au coût de 11 300 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. O-4156 en date du 20 mai 2026.

108-06-2026

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU PUIS (P6) AU RÉSEAU D'AQUEDUC :

Attendu qu'il est d'intérêt public de procéder à l'aménagement d'un nouveau puits (P6) afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et pour permettre le développement futur de la municipalité;

Attendu que les vérifications ont été effectuées au niveau hydrogéologique pour s'assurer que le nouveau puits P6 répondra aux besoins actuels et futurs de la Municipalité, lequel puits sera aménagé sur le lot no. 6 363 251 appartenant déjà à la Municipalité;

Attendu que la Municipalité doit réaliser certaines études et désire être accompagnée d'expert dans le domaine;

Attendu que la Municipalité a demandé des prix pour des services professionnels visant la réalisation d'une étude géotechnique et a obtenu les propositions suivantes :

Groupe ABS Inc.	50 440.00 \$ plus les taxes
Englobe corp.	51 414.50 \$ plus les taxes
GHD Consultants	N'a pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Côté et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre de Groupe ABS Inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du raccordement d'un nouveau puits (P6) au réseau d'aqueduc, au coût de 50 440.00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. 265816 en date du 20 mai 2026.

109-06-2026

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DE L'ALÉSAGE D'OBSTRUCTIONS DANS DES TRONÇONS DE CONDUITES D'ÉGOUTS :

Attendu que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité prévoit que des travaux d'alésage d'obstructions dans des tronçons de conduites d'égouts sont requis;

Attendu que la Municipalité a demandé des prix sur invitation écrite pour de l'alésage d'obstructions dans des tronçons de conduites d'égouts et a obtenu les propositions suivantes :

InspecVision 3D Inc.	20 612 \$ plus les taxes
Can-Explore	25 762 \$ plus les taxes
Excavation Lafontaine	36 896 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre de InspecVision 3D Inc. pour de l'alésage d'obstructions dans des tronçons de conduites d'égouts, au coût de 20 612 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission en date du 18 mai 2026.

110-06-2026

MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA NOUVELLE ENSEIGNE DANS LE PARC DU FAUBOURG :

Considérant que la Municipalité désire actualiser l'enseigne de bienvenue dans le parc du Faubourg;

Considérant la proposition reçue de Les Embellissements de la Chaudière Inc. pour réaliser l'aménagement paysager de la nouvelle enseigne au coût de 14 667.86 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard accepte l'offre de Les Embellissements de la Chaudière Inc. pour réaliser l'aménagement paysager de la nouvelle enseigne dans le parc du Faubourg, au coût de 14 667.86 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission no. 202605131 en date du 13 mai 2026.

111-06-2026

DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACEUM :

Attendu que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

Attendu que les plus récents accord internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

Attendu que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.

Que le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.

Que le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux organismes suivants :

1. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada;
2. le ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne;
3. le Bureau du premier ministre du Canada;
4. la présidente du caucus rural;
5. les représentants fédéraux de la région.

112-06-2026

DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE SUR LA RUE SAINT-GEORGES :

Considérant que la rue Saint-Georges est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Considérant que la rue Saint-Georges est un axe routier achalandé qui traverse le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard, divisant ainsi le noyau urbain en deux;

Considérant que plusieurs piétons et écoliers doivent traverser la rue Saint-Georges pour se rendre au quadrilatère récréatif entourant le Centre municipal, l'école, le parc, le Pavillon des loisirs, l'église et le presbytère qui se retrouve du côté sud de cette route;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a à cœur la sécurité de ses citoyens et souhaite améliorer davantage la sécurité des écoliers et piétons, spécialement en ce qui a trait à la rue Saint-Georges;

Considérant que la Municipalité a procédé au réaménagement du noyau urbain et à l'aménagement d'une nouvelle rue tout près de la traverse d'écoliers en 2025;

Considérant que la Municipalité a procédé à l'achat d'un radar pédagogique amovible qui est installé et déplacé à divers endroits stratégiques dans les rues municipales ainsi que sur la rue Saint-Georges afin d'inciter les automobilistes à ralentir et respecter la limite de vitesse;

Considérant que la Municipalité procèdera également à l'achat de deux radars pédagogiques fixes qui seront installés sur la rue Saint-Georges aux entrées dans le périmètre urbain;

Considérant que plusieurs citoyens ont manifesté le besoin d'installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) à l'intersection de la rue Saint-Georges et de la rue Garon sur la traverse écolière;

En conséquence, il est proposé Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Saint-Bernard demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'autoriser l'implantation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) aux frais de la Municipalité, à l'intersection de la rue Saint-Georges et de la rue Garon sur la traverse écolière et d'effectuer les études et les analyses préalables requises;

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, afin que les personnes concernées en prennent connaissance et analysent ces demandes.

113-06-2026

MANDAT POUR DES TRAVAUX DE BÉTON DANS LE CADRE DU PROJET « LE CARREFOUR CITOYEN DE SAINT-BERNARD » :

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièr ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux de béton pour des dalles et trottoirs dans le cadre de ce projet entre autres pour le futur pavillon;

Considérant que des soumissions par procédure sur invitation écrite ont été demandées selon les plans et devis fournis;

Considérant les propositions reçues;

JLE Entrepreneur Général Inc.	35 700.00 \$ plus taxes
B.M.Q. Inc.	48 924.49 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard mandate JLE Entrepreneur Général Inc. pour réaliser des travaux de béton pour des dalles et trottoirs dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard », le tout payé au prix unitaire indiqué dans la soumission B2026-305 en date du 27 mai 2026, pour la quantité de travaux réellement exécutés.

114-06-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 25.

Francis Gagné, maire

Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Caroline Tremblay, greffière-trésorière adjointe